

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2012

Date de la convocation : 25 janvier 2012

ORDRE DU JOUR

- 1) Affaires judiciaires
- 2) Emplois saisonniers

Le conseil municipal s'est réuni, salle de la Mairie, le mardi 31 janvier 2012 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés (procuration de Monsieur Olivier MAILLET à Monsieur Guy CABIOCH) à l'exception de Madame Judith BRUYERE et de Monsieur Jonathan CABIOCH, absents.

Dans un premier temps, messieurs Pierre GUIVARCH et Guy CREACH ont été élus secrétaires de séance. Puis après adoption du procès-verbal de la dernière réunion en date du 08 décembre 2011, il est procédé à l'étude de l'ordre du jour :

1) AFFAIRES JUDICIAIRES

Monsieur le Maire fait savoir que M ou Madame François LE SAOUT a assigné la Commune pour demander la suspension de l'arrêté de déclaration préalable en date du 30 novembre 2011 autorisant la commune à construire un bâtiment sanitaire – WC public, à proximité de l'église.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (2 abstentions : Messieurs Roger CREACH et Pierre MORVAN), le conseil municipal autorise le Maire à défendre les intérêts de la Commune auprès de la juridiction compétente en Référé Suspension. En outre et à ce titre, Maître Romain GUILLOU, Avocat, 7 rue de Paris à MORLAIX, est désigné pour assurer la représentation de la Commune (Dossier 1200265-6).

De la même manière, Monsieur le Maire fait savoir que M ou Madame François LE SAOUT a assigné la Commune pour demander l'annulation de l'arrêté de déclaration préalable en date du 30 novembre 2011 autorisant la commune à construire un bâtiment sanitaire – WC public, à proximité de l'église.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (2 abstentions : Messieurs Roger CREACH et Pierre MORVAN), le conseil municipal autorise le Maire à défendre les intérêts de la Commune auprès de la juridiction compétente en Procédure Normale. En outre et à ce titre, Maître Romain GUILLOU, Avocat, 7 rue de Paris à MORLAIX, est désigné pour assurer la représentation de la Commune (Dossier 1200264-6).

Affaires à suivre donc.

2) EMPLOIS SAISONNIERS

Comme les années précédentes, un appel à candidatures pour des postes saisonniers (camping et visite du phare) va être effectué.

Unanimité pour ce faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

Affiché en vertu de l'article 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Les secrétaires de séance.

Pierre GUIVARCH

Guy CREACH.